

TARIFS ACADÉMIQUES 2025-2026

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

A payer au moment du renvoi au Secrétariat du dossier de candidature.
Non remboursables si le dossier n'aboutit pas.

| Semestre automne | | |
|----------------------------------|-----------|-----------|
| CThA-CThs-Découverte | | Master |
| Jusqu'au 1 ^{er} juin | CHF 80.- | CHF 100.- |
| Du 1 ^{er} au 30 juin | CHF 130.- | CHF 150.- |
| Du 1 ^{er} au 31 juillet | CHF 180.- | CHF 200.- |
| Dès le 1 ^{er} août | CHF 250.- | CHF 250.- |

| Semestre printemps | | |
|-----------------------------------|-----------|-----------|
| CThA-CThs-Découverte | | Master |
| Jusqu'au 1 ^{er} décembre | CHF 80.- | CHF 100.- |
| Du 1 ^{er} au 31 décembre | CHF 130.- | CHF 150.- |
| Du 1 ^{er} au 31 janvier | CHF 180.- | CHF 200.- |
| Dès le 1 ^{er} février | CHF 250.- | CHF 250.- |

EXAMEN D'ADMISSION SUR DOSSIER

Selon *Règlement d'admission sur dossier à la HET-PRO* : CHF 150.-

FINANCE ANNUELLE

Due dès l'inscription au premier cours (excepté pour les Cours Découverte) : CHF 100.-

PRIX DU CREDIT/ECTS

- Cours en Théologie Appliquée : CHF 110.-
- Cours en Théologie et Société
 - o Base 30 ECTS : CHF 125.-
 - o Spécialisation 60 ECTS : CHF 110.-
- Cours Découverte (max. 10 ECTS/an) : CHF 150.-

Le paiement peut être échelonné en 3x sur le semestre académique sur présentation d'un extrait de l'Office des poursuites ou document équivalent.

INSCRIPTION/DESINSCRIPTION TARDIVE

Selon *Règlement des études*, p.5, IV/Art. 21

CHF 25.- par cours (maximum CHF 150.- par fiche d'inscription/désinscription).

VALIDATION DES FORMATIONS/ACQUIS EXTERNES

Selon document *Validations d'acquis externes* disponible pour les étudiants sur my.het-pro.ch

COTISATION ACTIVITES ETUDIANTES

Par année : CHF 50.-

AUTRES FRAIS

- CHF 25.- de duplicata, en cas de perte d'un document officiel (carte d'étudiant, diplôme, etc.).
- CHF 50.- forfaitaire pour une recherche de dossier aux archives et copie 'facile' (p.ex. copier un bulletin de note et le signer manuellement)
- CHF 70.- /heure pour tout travail de traduction / retranscription / entrée dans un système informatique etc. (temps effectif)
- Frais postaux effectifs pour tout ce qui n'est pas lettre postale standard

AIDES FINANCIÈRES

Le fonds de bourse de la HET-PRO n'est accessible aux étudiants qu'à partir de leur deuxième année d'études, et seulement pour des cas exceptionnels justifiés, pour un montant maximum de CHF 2'000.- pour toute la durée des études (formulaire ad hoc de demande de bourse disponible sur my.het-pro.ch).